Développement social et travail social collectif

Synthèse du rapport

**Rapport remis par Michel DAGBERT, Président du Conseil général du Pas-de-Calais**

1. Problématique

En temps de crise, qui accroît les demandes et les attentes des populations, l'accompagnement individuel apparaît incontournable, mais il constitue également une limite, car les travailleurs sociaux sont aujourd’hui sans cesse confrontés aux difficultés à sortir d'une approche curative, centrée sur l'urgence et la réponse au cas par cas. Le travail social est alors enfermé dans une logique bureaucratique de la « réparation » au détriment d’une approche plus préventive et innovante.

Dans cette perspective, **le développement social est une approche stratégique** visant à agir sur l’environnement économique et social des personnes, dans le cadre d’une conception plus globale, en intervenant sur les liens sociaux et favorisant le vivre ensemble. Il ajoute aux dimensions de protection et de promotion**, la dimension du pouvoir d'agir individuel et collectif,** afin que l'action sociale soit plus préventive, participative et inclusive.

Il n’y a pas d’opposition entre le travail social individuel et le travail social collectif : l’intervention collective démultiplie les impacts sur le plan individuel et permet au travail social individuel de s’exercer de façon plus efficace, en intervenant plus en amont, dans une visée de prévention.

Mais le développement social implique un changement profond de posture qui nécessite de décrypter et de lever les résistances qui en entravent l’essor : freins issus de notre tradition politique et administrative; freins résultant d’un cadre juridique qui organise l’intervention sociale sous forme de dispositifs individuels ; freins inhérents à notre organisation institutionnelle ; freins générés par l’emprise des logiques gestionnaires (par ailleurs légitimes) ; freins liés au modèle professionnel lui-même des travailleurs sociaux ; et enfin frein relatif aux confusions fréquemment repérées entre les termes de « développement social » et de « travail social collectif ».

2. Six leviers d’action et vingt quatre propositions concrètes

**Un enjeu porteur de sens**

Les difficultés actuelles du travail social s’imposent dorénavant avec une telle force qu’elles ont finie par susciter une perte de sens. Depuis l’adresse aux travailleurs sociaux de Nicole Questiaux en 1982, les attentes de la société par rapport au travail social ne sont plus vraiment identifiées, d’où une perte d’attractivité. C’est en donnant un projet politique au travail social, que les professionnels se réapproprieront le sens de la mission.

**Propositions :**

* élaborer une nouvelle « adresse » aux travailleurs sociaux dans le cadre d’un accord entre l’État et les associations d’élus pour donner sens, direction et légitimité au travail social ;
* employer au niveau politique l’expression de « développement social », plutôt que « développement social local » (le développement social est aussi l’affaire de l’État) ;
* engager un travail social communautaire pour combattre le communautarisme.

**Un choc de simplification**

La nécessité de sortir des politiques publiques dites en « silos » et de faire le choix courageux d’un « choc de simplification » pour les politiques de solidarité constituent le chantier prioritaire, afin de libérer l’initiative et d’établir les conditions du pouvoir d’agir des acteurs locaux.

**Propositions :**

* s’engager dans un programme national et territorial de simplification en définissant une équipe nationale dédiée présidée par une personnalité ;
* explorer les pistes de simplification des dossiers sociaux et d’un accès direct à certains droits sociaux pour libérer du temps relationnel aux travailleurs sociaux ;
* développer les outils d’information partagés pour éviter les saisies successives d’information dans les logiciels métiers.

**Faciliter le pouvoir d’agir individuel et collectif**

L’action publique doit reconnaître et favoriser l’autonomie des habitants, des élus, des professionnels. Pour les plus fragiles, elle peut être accompagnée. Mais encourager de telles démarches suppose, de la part des responsables politiques et administratifs, une forme de lâcher prise, et passe par la mise en place de cadres soustraits à une vision étroite de « l’*accountability* ».

**Propositions :**

* favoriser et soutenir la création de collectifs locaux de développement social disposant d’une autonomie de décision et de fonctionnement, et bénéficiant, sous certaines conditions, d’un accès à des financements pluriannuels ainsi que d’une mise à disposition sur un temps partiel de professionnels des collectivités ;
* mettre en place un Fonds d'innovation et d’expérimentation sociale, pour soutenir des démarches innovantes ayant un impact sur le développement local.

**Un besoin de capitalisation des pratiques inspirantes**

Les assises interrégionales révèlent une myriade d’initiatives dans les territoires, qui demeurent peu visibles. Il apparait impératif de promouvoir et faciliter une meilleure circulation des initiatives en mandatant une tête de réseau nationale chargée de les capitaliser.

**Propositions :**

* élaborer un référentiel sur les diverses formes de travail social collectif, réaffirmant leur intérêt et leurs diversité, définissant des orientations de pédagogie pour les formations initiales et de nouveaux instruments en matière de formation permanente ;
* créer une tête de réseau national au service de toutes les institutions pour capitaliser, diffuser et valoriser, rendre utiles les pratiques inspirantes du terrain.

**Former et qualifier les acteurs aux interventions collectives et aux méthodes mobilisant l’environnement social**

Repositionner le travail social sur le territoire dans une logique de développement social soulève un enjeu de management des politiques publiques et d’évolution des pratiques professionnelles. La place de l’approche collective dans la formation aussi bien initiale que continue est insuffisante.

**Propositions :**

* inscrire le développement social et le travail social collectif, dans les répertoires métiers, les référentiels métiers et d'activité, les fiches de poste des travailleurs sociaux, des animateurs, des intervenants du champ de la politique de la ville ;
* créer dans les formations initiales, des travailleurs sociaux, animateurs, intervenants du champ de la politique de la ville, un corpus commun autour des connaissances théoriques, des méthodes et des techniques qui permettront de développer des approches collectives et de contribuer au développement social ;
* interroger les formations à l'animation actuellement sous la responsabilité du ministère de la Jeunesse et des Sports afin qu'elles intègrent la dimension d'animation à visée de développement social.

**Consolider les partenariats en identifiant mieux le rôle de chef de file (assembleur) des politiques de solidarité**

Le développement social doit devenir une priorité des employeurs. La formation ne peut rien si les possibilités concrètes de mise en œuvre sur le terrain ne sont pas organisées : cela dépend des modes de gouvernance des institutions et en particulier de leur capacité à inscrire le travail social dans l’ensemble des politiques publiques locales. Il y a ainsi un véritable enjeu de refondation du travail social dans une perspective articulant la refonte amorcée de la formation, et l’ancrage des métiers dans les approches collectives et territoriales, organisées autour des enjeux de cohésion sociale.

**Propositions :**

conforter le principe d’un échelon territorial pilote et chef de file de l’action sociale et du développement social ;

* l’État, quant à lui, doit de plus en plus jouer un rôle de « table ronde ». Dans le cadre d’une décentralisation fondée sur la coopération et la contractualisation, l’État est conduit à incarner un rôle de facilitateur, de catalyseur, d’arbitre ;
* le développement social ne peut se concevoir sans la mise en place d’un véritable partenariat d’intérêt général avec les associations pour ne pas les réduire à une fonction d’opérateur. Les associations doivent jouer un rôle de co-producteurs du développement social ;
* il n’y a pas de développement social possible sans associer la contribution des citoyens et des entreprises. Oser franchir une étape en ce domaine en érigeant la société civile au statut d’acteur et non simplement de consulté.